

**Arrêté N° 2B-2024-05-16-00001**

**modifiant l'arrêté n°2B-2023-08-29-00004, portant institution et fixant le périmètre des bureaux de vote dans les communes du département de la Haute-Corse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Le préfet de la Haute-Corse

Vu le Code électoral, notamment ses articles L16, L17 et R40 ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du Préfet de la Haute-Corse, Monsieur Michel PROSIC ;

VU l'arrêté préfectoral 2B-2024-02-23-00001 en date du 23 février 2024 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud MILLEMAN, Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Corse ;

Vu l'arrêté n°2B-2023-08-29-00004 portant institution et fixant le périmètre des bureaux de vote dans les communes du département de la Haute-Corse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu la demande de modification présentée le 30 novembre 2023 par le Maire de BASTIA concernant les bureaux de vote suivants :

n°004 – Maison du combattant, n°006 – Peristyle du théâtre, n°008 – École Jean Toussaint DESANTI primaire, n°009 – École DESANTI primaire, n°017 – Groupe scolaire Joseph CALLONI : Salle CLSH, n°018 – Groupe scolaire Charles ANDREI, n°020 – Maison des services publics, n°022 – Groupe scolaire AMADEI hall d'entrée cour ;

Vu la demande de modification présentée le 22 avril 2024 par le maire de BASTIA concernant les locaux du bureau de vote de la commune ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Corse :

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 2 de l'arrêté n°2B-2023-08-29-00004, portant institution et fixant le périmètre des bureaux de vote dans les communes du département de la Haute-Corse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est modifié ainsi qu'il suit :

## **Annexe 2 :**

page 10 : Bureau de vote n°004 – Maison du combattant :

**Modification des numéros de rue : Rue César Campinchi du 1 au 31 et du 0 au 24**

page 10 : Bureau de vote n°006 – Péristyle du théâtre :

**Le bureau de vote est déplacé provisoirement à la bibliothèque Tomaso Prelà, rue Favalelli place du théâtre**

Page 10 : Bureau de vote n°008 – École Jean Toussaint DESANTI primaire – Annonciade :

**L'immeuble Monte Stello est remplacé par la résidence Monte Stello**

Page 10 : Bureau de vote n°009 – École DESANTI primaire :

**Ajout rue Saint-François, ajout de l'immeuble Monte stello**

Page 12 : Bureau de vote n° 017 – Groupe scolaire Joseph CALLONI – Salle CLSH

**Ajout rue MARENGO, suppression rue TARENGO, ajout rue Révérend Père NATALI, ajout de l'immeuble Pasqualini Lupino**

Page 12 : Bureau de vote n°018 – Groupe scolaire Charles ANDREI :

**L'immeuble Pasqualini Lupino est supprimé**

Page 12 : Bureau de vote n°020 – Maison des services publics :

**La rue Joseph MULTEDO est supprimée, le chemin du Macchione est supprimé, la résidence Albitreccia chemin du Macchione est modifiée par résidence Albitreccia avenue Macchione**

Page 13 : n°022 – Groupe scolaire AMADEI hall d'entrée cour :

**La route de Saint-Florent est supprimée**

**Le reste sans changement**

**Article 2 :** la liste des bureaux de vote de la ville de Bastia actualisée se trouve en annexe 1 du présent arrêté

**Article 3 :** Dans un délai de deux mois courant à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours :

- x gracieux auprès du Préfet de la Haute-Corse – 20401 Bastia Cedex ;
- x hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08 ;
- x administratif auprès du tribunal administratif de Bastia, remis en main propre, envoyé par courrier, courriel, fax (Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex – Tél : 04.95.32.88.66 – Télécopie : 04.95.32.38.55 – Courriel : [greffe.ta.bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta.bastia@juradm.fr)) ou via l'application Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>).

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Corse ainsi que le maire de la commune de BASTIA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bastia, le 16/5/2014

Pour le Préfet,  
le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arnaud Millemann', written over a horizontal line.

Arnaud MILLEMANN